



**2014- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
**05- PROVINCE DE QUÉBEC**  
**99 M.R.C. LES ETCEMINS**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Benjamin, ce **23 mai 2014** à 14 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 M. Roger Caron

Siège # 2 M. Nelson Poulin

Siège # 3 Vacant

Siège # 4 M. Joey Veilleux

Siège # 5 M. Claude Mathieu

Siège # 6 M. Laurier Poulin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Martine Boulet

Mme France Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

Convocation verbale a été faite le 23 mai 2014 à tous les membres du conseil.

Après vérification de la présence de tous les membres du conseil, la mairesse déclare qu'une séance extraordinaire doit être ouverte pour prendre position sur quelques dossiers.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le Nelson Poulin;  
ET RÉSOLU unanimement de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE

**02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

Conseillers	Signatures	Conseillers	Signatures
#1 Roger Caron		#2 Nelson Poulin	
#3 Sièges vacants	-----	#4 Joey Veilleux	
#5 Claude Mathieu		#6 Laurier Poulin	

2014-05-100

**03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- **01** - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- **02** - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- **03** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **04** - SUJETS À DISCUTER:
  - **04.01** - Bureau de poste
  - **04.02** - Démission conseillère siège #3
- **05** - VARIA
- **06** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- **07** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nelson Poulin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 3 mars 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

**04 - SUJETS À DISCUTER:**

- Bureau de poste
- Démission conseillère siège #3

2014-05-101

**04.01 - Bureau de poste**

CONSIDÉRANT que la survie du bureau de poste est menacée à compter du 9 juin 2014 suite à la prise de retraite du maître de poste qui opérerait ce commerce dans sa résidence privée;

CONSIDÉRANT que toutes les recherches en vue de trouver un local pour déménager le bureau de poste se sont avérées infructueuses en raison des normes à respecter et du manque de locaux vacants;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Mathieu;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal accepte de construire un local selon le plan étudié séance tenante pour relocaliser le bureau de poste dans l'édifice municipal sur la tribune de la grande salle.

QUE le conseil municipal demande à Postes Canada de réviser sa position en ce qui a trait à la coupure de 8 heures de services à la population puisque le retrait de ces 8 heures fait en sorte que notre communauté est privée de services aux heures où les gens ont le plus besoin du bureau de poste, c'est-à-dire entre 16hres et 17h30. Il est cependant primordial que le tri du courrier demeure à St-Benjamin.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. Alain Beauchamp, chef de la zone Beauce à Postes Canada ainsi qu'à M. Maxime Bernier, Député de Beauce.

ADOPTÉE

**04.02 - Démission conseillère siège #3**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, France Veilleux, remet une copie de la lettre de démission de la conseillère Nancy Mathieu effective en date du 20 mai. L'élection partielle obligatoire pour combler ce siège vacant sera déclenchée conformément à la Loi (L.E.R.M.).

#### **05 - VARIA**

Aucun varia

#### **06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **2014-05-102 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU unanimement:

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 15h15.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet  
Veilleux,  
Mairesse

France  
  
Directrice générale & sec.-tré.

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet, Mairesse